



L'OFFICIEL

secretariat@gard-lozere.fff.fr



N°2 du 29 Juillet 2022

Le journal numérique du DISTRICT GARD-LOZÈRE de FOOTBALL



FFF TOUR 2022 BEACH SOCCER PORT CAMARGUE

- **Jeudi 11 Août 2022**

U10 U11 : 9H45 12H15, [Fiche d'inscription U10 U11](#) (en ligne sur le site)
U12 U13 : 13H45 17H45, [Fiche d'inscription U12 U13](#) (en ligne sur le site)

- **Vendredi 12 Août 2022**

U14 U15 : 9H45 12H15, [Fiche d'inscription U14 U15](#) (en ligne sur le site)





COMMISSION COUPES ET CHAMPIONNATS

Procès-verbal n°2 de la Commission des Compétitions Seniors

Réunion du :	Mercredi 20 juillet 2022
À :	9h00
Présidence :	M. Jean-Marie ROUFFIAC
Présents :	Mme Cendrine MENUJER, Mr Jean-Pierre RIEU, Mr Patrick AURILLON
Excusé :	Mr Claude LUGUEL

Toutes les correspondances adressées aux commissions doivent se faire via la boîte mail officielle du club ([affiliation]@footoccitanie.fr). Le cas échéant, la correspondance ne sera pas prise en compte.

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.

Approbation des procès-verbaux

La Commission approuve le PV N°1 de la réunion du Mardi 5 juillet 2022

REPECHAGES

Dépt 3

(Application de l'article 93 et 94 des RGaux)

Suite à la mise en non activité des clubs de L'EFC BEAUCAIROIS, de L'OC BELLEGARDE et du non engagement de l'équipe ENT.SP.PAYS D'UZES 3, les clubs de :

- FC VATAN (2.15)
- NIMES CASTANET (2.00)
- SO CODOGNAN (1.954)

Sont repêchés et joueront en **Départementale 3**

COMPOSITION DES POULES

En application de l'article 5 de l'annexe 2 au championnat seniors, la commission porte à votre connaissance **LE PROJET DE CONSTITUTION DES POULES NON GEOGRAPHIQUES**

Dépt 1 (12 clubs)

- ES SUMENE
- OL SAINTOIS
- ST GILLES AEC
- FC VAL DE CEZE
- RC GENERAC
- US MONOBLLET
- N PISSEVIN VALDEGOUR
- AS POULX
- AV.S. ROUSSON 2
- ES BARJAC
- CA BESSEGES
- FC CABASSUT

Dépt 2 Poule A (12 clubs)

- A.S ST CHRISTOL
- US GARONS
- SA CIGALOIS
- FC BAGNOLS PONT 2
- AS ST PAULET
- FC CANABIER
- US LA REGORDANE
- EF VEZENOBRES CRUVIERS
- AS BEAUVOISIN
- EM.S LE GRAU DU ROI 2
- ESP UZES 2
- ENT. LES 3 MOULINS

Dépt 2 Poule B (12 clubs)

- FC LANGLADE
- C.O SOLEIL LEVANT 2
- SSB LA GRAND COMBE
- FC CHUSCLAN LAUDUN 2
- SC MANDUELLOIS

- AS CAISSARGUES
- O.ST HILAIRE LA JASSE
- FC PONT ST ESPRIT
- STO AIMARGUES 2
- FC MOUSSAC
- OC REDESSAN
- AS ST PRIVAT

Dépt 3 Poule A (12 clubs)

- AS LE COLLET DE DEZE
- SC. BROUZET LES ALES
- FC VATAN
- SC ANDUZE 2
- SC ST MARTIN DE VALG.
- LES MAGES SEDI SUD

- AS CHAMCLAUSON 1
- AS DE CENDRAS 1
- FC ST JEANNAIS
- AS CHAMBORIGAUD
- FC. O DOMESSARGUES
- AS ST PRIVAT 2

Dépt 3 Poule B (12 clubs)

- FC CODOGNAN 1
- FC RIBAUTE LES TAVERNES 1
- US. DE MONTPEZAT
- US MONOBLLET
- FC PAYS VIGANAIS
- AS DE LA VAUNAGE
- FC CALVISSON
- GALLIA CLUB QUISSACOIS
- ET.S SUMENOISE 2
- US DU TREFLE 2
- SC NIMOIS
- SP.C. NIMES CASTANET

Dépt 3 Poule C (12 clubs)

- FC BAGNOLS ESCANAUX
- FC COURBESSAC
- N.PISSEVIN VALDEGOUR 2
- ST GILLES AEC 2
- LES 3 MOULINS 2
- ES THEZIERS
- FC MARGUERITTES 2
- AS POULX 2
- FC VAL DE CEZE 2
- US PEYROLAISE
- FC BOUILLARGUES
- FC ROCHEFORT SIGNAR

Dépt 3 Poule D (12 clubs)

- FC VAUVERT 2
- FC RODHILLAN 1
- JS CHEMIN BAS 2
- OL GAUJAC 1
- RC GENERAC 2
- FC CABASSUT 2
- FC PUJAUT
- RC ST LAURENT DES ARBRES 1
- OC REDESSAN 2
- GALLIA CLUB UCHAUD 2
- GALLIA CLUB GALLICIAN 1
- OL FOURQUES

Dépt 4 Poule A (12 clubs)

- O MINIER PONTIL PRADEL
- ES BARJACOIS 2
- ST HILAIRE LA JASSE 2
- AV.S MOLIEROIS
- AS AUZONNET
- CA BESSEGES 2
- FC RIBAUTE LES TAV. 2
- FC VATAN 2
- SSB LA GRAND COMBE 2
- FC BOISSET GAUJAC
- AS BAGARD
- EF VEZENOBRES CRUVIERS 2

Dépt 4 Poule B (12 clubs)

- FC SALINDRES
- FC PAYS VIGANAIS 2
- US CANAULES
- ST CHRISTOL 2
- SA CIGALOIS 2
- AS SOMMIERES
- SP.C N. CASTANET 2
- F.C.O. DOMESSARGUES 2
- EDP GRAND COMBIEN
- AFC ALTUMA
- FC BOISSET – GAUJAC 2
- GC QUISSAC 2

Dépt 4 Poule C (11 clubs)

- FC BAGNOLS ESCANAUX 2
- FC CANABIER 2
- FC GAUJAC 2
- CO SOLEIL LEVANT 3
- AS VERS
- AS TAVEL
- US GARONS 2
- US PEYROLAISE 2
- FC MOUSSAC 2
- N. CAMARGUAIS
- FC RODILHAN 2

Dépt 4 Poule D (11 clubs)

- JS CHEMIN BAS 3
- SC MANDUELLOIS 2
- US DE VALLABREGUES
- FC MILHAUD
- FA. ALL FIVE ACADEMIE
- FC AUBORD
- CS. N. CHEMINOTS
- FC CALVISSON 2
- EP VERGEZE 2
- FC LANGLADE 2
- N PISSEVIN VALD 3

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée

Le Président

Mr Jean Marie Rouffiac

La Secrétaire de séance

Mme Cendrine Menudier



COMMISSION COUPES ET CHAMPIONNATS

Procès-verbal n°3 de la Commission des Compétitions Seniors

Réunion du :	Jeudi 28 juillet 2022
À :	10h00 – Réunion téléphonique
Présidence :	M. Jean-Marie ROUFFIAC
Présents :	Mme Cendrine MENUJER, Mr Jean-Pierre RIEU, Mr Patrick AURILLON

Toutes les correspondances adressées aux commissions doivent se faire via la boîte mail officielle du club ([affiliation]@footoccitanie.fr). Le cas échéant, la correspondance ne sera pas prise en compte.

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.

Approbation des procès-verbaux

La Commission approuve le PV N°2 de la réunion du Mercredi 20 juillet 2022

REPECHAGE

Départemental 3

Une erreur s'est glissée dans le repêchage d'accession de D4 en D3 (voir PV N°2 du 20.07.22).

En effet, suite à des décisions statutaires tardives, le club de CODOGNAN STO a été relégué à la 4^{ème} place de la Poule C, non accessible à la division supérieure comme le prévoit l'article 10 de l'Annexe 2 aux Règlements Généraux (voir PV N° 45 du 30.06.22 de la CCS).

Dans un souci d'éthique, la Commission fait accéder le club de N. SOLEIL LEVANT 3 (coeff 1.954) et réintègre le club de CODOGNAN STO en D4.

- Le club de N. SOLEIL LEVANT 3 jouera en Poule B de la D3 à la place de CODOGNAN STO.
- Le club de CODOGNAN STO sera réintégré à la Poule B de D4 à la place de N. ALTUMA qui sera affecté en Poule C de D4 à la place de N. SOLEIL LEVANT 3.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée

Le Président

Mr Jean Marie Rouffiac

La Secrétaire de séance

Mme Cendrine Menujier



COMMISSION DES JEUNES

Procès-verbal n°02 de la Commission des Compétitions Jeunes

Réunion du :	Vendredi 15 juillet 2022
À :	14h00 - par téléphonie
Présidence :	M. Bernard BARLAGUET
Présents :	Mrs Patrick AURILLON - Jean Marie TASTEVIN – Jean-Pierre RIEU -
Excusés :	Mrs Stéphan BROC-Emile HOURS – Denis LASGOUTE

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.

Toutes Correspondances destinées aux commissions doivent se faire via la boîte mail officielle du club (numéro d'affiliation@footoccitanie.fr). Le cas échéant, la correspondance ne sera pas prise en compte.

Approbation PV CJ

La commission approuve le procès-verbal N°1 de la réunion du 07/07/2022.

RETOUR COMMISSION - HOMOLOGATIONS

Commission discipline

CATEGORIE U19/U18 Départementale 1 Poule unique

Match N°24211760 entre US PUJAUT– ST MARTIN DE VALGAGUES du 11/06/2022

Match perdu par pénalité aux deux équipes (moins 1 point au classement)

CALENDRIERS

La commission publie le calendrier général des compétitions jeunes saison 2022/2023. Voir site du District.

En plus des journées prévues, toutes les dates disponibles sont considérées comme journées de rattrapage y compris pendant les vacances scolaires.



1^{ère} journée

- U19/U18 - le samedi 17/09/2022
- U17/U16 départementale 1 - le samedi 17/09/2022
- U17/U16 D2 - le dimanche 18/09/2022
- U15 D1/D2/D3 - le dimanche 18/9/2022
- U14 territoire - le dimanche 18/09/2022

COUPE GAMBARDELLA – 1^{er} Tour les 10 et 11/09/2022

COUPE OCCITANIE - 1^{er} Tour

Catégorie U15 - le 11/09/2022

U19 ET U17 - Les 24 et 25 /09/2022

COUPE GARD LOZERE – Tour de cadrage

Pour toutes les catégories - les 1 et 2 /10/2022, et éventuellement journée de rattrapage.

RAPPEL CONCERNANT LES ENGAGEMENTS

Dates limites d'engagements

- Catégorie U14 TERRITOIRE : Le lundi 1er août 2022

Pour les autres catégories

- (U19 /U18 – U17/U16 – U15/U14 - y compris pour les équipes nouvelles) - Mardi 16 août 2022

Les équipes premières des clubs ayant donné leur accord en championnat sont automatiquement inscrites en coupe Gard/Lozère.

PROCHAINE REUNION

- Date à définir

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Président commission
Mr BARLAGUET Bernard

Secrétaire de séance
Mr Patrick AURILLON



COMMISSION FOOTBALL ANIMATION

Procès-verbal n°2 de la Commission Foot Animation

Réunion du :	VENDREDI 22 Juillet 2022
À :	10h au DGL par téléphone
Présidence :	M. Didier CASANADA
Présents :	Mmes Nadine GRECO, Fatiha BADAOUI Mrs Daniel OLIVET, Sauveur ROMAGNOLE, Nicolas FAGEON, Denis LASGOUTE, Jean Pierre RIEU
Absents excusés :	

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F

Toutes Correspondances destinées aux commissions doivent se faire via la boîte mail officielle du club (numéro d'affiliation@footoccitanie.fr). Le cas échéant, la correspondance ne sera pas prise en compte.

Approbation des procès verbaux

La commission approuve le procès-verbal N° 1 de la réunion du 8/07/2022.

RÈGLES DE PARTICIPATION

Consulter le PV N° 1 du 8 Juillet 2022

POUR INFORMATION ET RAPPEL :

La Commission contrôlera le nombre de licenciés par catégories et pourra refuser un engagement si pas assez de joueurs dans la catégorie engagée (trop de dérive la saison dernière aussi, beaucoup trop de forfait sur les plateaux par manque de joueurs ou retrait de l'équipe après engagement) voir tableau ci-dessus.

TOUS LES ENGAGEMENTS SE FONT OBLIGATOIREMENT PAR FOOTCLUBS

RAPPEL ENTENTES

Pour les CREATIONS d'entente, les clubs sont priés de faire la démarche via footclubs : vie des clubs

Pour les DISSOLUTIONS d'ENTENTES (Prévenir le District en sachant les conséquences qui en résultent voir ci-dessous)

POUR INFO Règlement FFF

Art 39 bis

En fin de saison, si l'entente n'est pas renouvelée pour la saison suivante, les droits sportifs acquis par l'équipe en entente sont attribués exclusivement au club support, et en aucun cas à l'autre (l'un des autres) club(s) constituant(s)

Championnat U12/U13

RAPPEL

Dates limites engagements U12/U13 : 3 Septembre 2022

Tablette **OBLIGATOIRE** pour les Rencontres

Des réunions d'information concernant l'utilisation de la tablette seront organisées par le District.

REPRISE DU CHAMPIONNAT : **17 Septembre 2022**

Championnat U12

RAPPEL

Dates limites engagements U12 : 3 Septembre 2022

Tablette **OBLIGATOIRE** pour les Rencontres

Des réunions d'information concernant l'utilisation de la tablette seront organisées par le District.

REPRISE DU CHAMPIONNAT : **17 Septembre 2022**

Comme la SAISON 2021/2022 un INTER DISTRICT avec l'Hérault aura lieu à partir de la Phase 2
(5 équipes qualifiées)

Foot Animation

RAPPEL

Dates limites engagements U10 et U10/U11 (foot à 8) : 5 Septembre 2022

U10/U11 et U10 il y aura des plateaux **ELITE** le préciser lors des engagements

REPRISE DES PLATEAUX : **17 Septembre 2022**

REPRISE DES PLATEAUX U10/U11 F : **24 Septembre 2022**

Dates limites engagements U8/U9 à U6 (foot à 5) : 12 Septembre 2022

U8/U9 il y aura des plateaux **ELITE** le préciser lors des engagements

REPRISE DES PLATEAUX : **24 Septembre (U8/U9 –U8)**

REPRISE DES PLATEAUX : **01 Octobre (U6/U7 –U6)**

Féminines Foot Animation

Championnat U12/13 F et Plateaux F en fonction du nombre d'équipes engagées

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Président
Didier CASANADA

La Secrétaire de Séance
Nadine GRECO

Procès Verbal de l'Assemblée Générale du District du

SAMEDI 02 JUILLET 2022
Nîmes – Hôtel C.Suites

En ligne sur le site du District